



25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME Tél. 05 45 38 60 60 -- Fax : 05 45 38 60 59

## CANDIDATURE À L'APPEL À PROJETS "SOLIDARITÉ ET COOPÉRATIONS INTERNATIONALES"

DGS - Coopérations internationales contractualisations
Numéro : 2022-D-245

## LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attribution du conseil au Président,
- VU, l'arrêté n°103 du 23 mars 2022 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DESAPHY en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,
- Considérant l'absence de Monsieur Gérard DESAPHY, les délégations et subdélégations sont exercées par Monsieur Michel ANDRIEUX en sa qualité de 1<sup>er</sup> vice-président, en application de l'arrêté susvisé,

## **DECIDE**

- **Article 1** Est autorisé le dépôt de la candidature « GrandAngoulême/Comité de Jumelage Angoulême Coopération décentralisée Angoulême Ségou : Construction de latrines et sensibilisation à l'hygiène et à la santé » de GrandAngoulême en réponse à l'appel à projets de l'Agence de l'Eau Adour Garonne « Solidarité et Coopérations internationales », ainsi que la signature des documents afférents.
- Article 2 En cas d'issue favorable, des subventions seront sollicitées auprès des partenaires après autorisation du bureau communautaire titulaire de cette attribution par délégation du conseil communautaire.

Article 3 - Monsieur Le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 1 1 ADUT 2022

Pour Le Président, Le Vice Président,

Certifié exécutoire Reçu en préfecture, Le 1 1 AOUT 2022 Publié ou notifié, Le 1 1 AOUT 2022

Michel ANDRIEUX